

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_169

Objet : Actualisation des tarifs funéraires pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Par délibération n° VA_DEL2014_263 du 16 décembre 2014, le conseil municipal a fixé les tarifs funéraires dans les cimetières.

Ces tarifs, appliqués depuis 2015, associés à la suppression de la taxe d'inhumation en janvier 2021, ne permettent plus l'équilibre entre les coûts et les besoins en investissement des cimetières communaux. Il est donc proposé d'actualiser ces tarifs conformément au tableau ci-annexé.

Cette nouvelle tarification permettrait d'envisager plus sereinement les prochaines décennies et de satisfaire la demande des administrés.

De plus, les tarifs actuels apparaissent en décalage avec les communes avoisinantes.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 4 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'adopter les tarifs ci-annexés,
- de décider d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024.

**Imputations comptables : 70311 026 2800, 70312 026 2800, 758 026 2800
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.1.2 Cimetières**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des

présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199827-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

Tarifs 2024

Tarifs des concessions funéraires

	Surface									
	1 m ²		1,50 m ²		2 m ²		2,50 m ²		Columbarium	
Durée	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024
15 ans	71,20€	93,00 €	106,80€	139,50 €	142,40€	186,00€	178,00 €	232,50€	120,60 €	360,00 €
30 ans	148,40€	214,50 €	222,60€	321,75 €	296,80€	429,00€	371,00 €	536,25€		
Renouvellement 10 ans des 30 ans	SUPPRESSION									
50 ans	328,10€	405,00 €	492,15€	607,50 €	656,20€	810,00€	820,25 €	910,40€		
Renouvellement 10 ans des 50 ans	SUPPRESSION									

NB : pour une caverne, la superficie du terrain est de 1 m².

	Année	
Divers	actuel	2024
Frais de plaque	98,90 €	109,80 €
Dépôt mortuaire pour 48 heures	16,40 €	20,00 €
Caveau d'attente	41,60 €	45,00 €
Caveau d'attente par jour supplémentaire	0,87 €	25,00 €

Zone de stockage de monument	45,00 € par mois entamé
------------------------------	-------------------------